HUMAINS DE DEMAIN

Pour assurer la relève du combat pour les droits de l'homme, la sensibilisation des plus jeunes est primordiale. Quoique reconnue comme nécessaire dès les débuts de la République, l'éducation aux droits de l'homme est parfois taxée de s'être politisée (voir p. 18) et ne va pas de soi. D'une part, il est parfois difficile de trouver les mots justes pour expliquer aux enfants la violence du monde (voir p. 19). D'autre part, les responsabilités de cette mission sont partagées entre tous les acteurs de l'éducation (voir p. 24). En tant qu'association reconnue d'éducation populaire, l'ACAT a choisi de s'intéresser à ces enjeux, avec la conviction que c'est dès aujourd'hui qu'il faut impliquer les citoyens de demain (voir p. 22).

18

DÉPOLITISONS LES DROITS DE L'HOMME !

L'éducation aux droits de l'homme s'est politisée, au détriment de la promotion de valeurs universelles.

19

RACONTER L'HUMANITÉ AUX ENFANTS

Comment leur parler de la violence du monde ?

22

EN FRANCE ET AILLEURS, ILS S'ENGAGENT

Les jeunes redoublent d'imagination et de fougue pour porter les causes qui leur tiennent à coeur.

24

À L'ÉCOLE, UN PROJET COLLECTIF

L'éducation aux droits de l'homme implique désormais tous les acteurs des établissements.

DÉPOLITISONS LES DROITS DE L'HOMME !

TEXTE **MALCOLM THÉOLEYRE, conseiller Éducation aux droits humains à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**

Depuis ses débuts, la République a porté l'éducation aux droits de l'homme comme une base fondamentale de la formation des citoyens. Aujourd'hui, le concept s'est politisé, parfois au détriment de la promotion de valeurs universellement partagées.

« *Éduquer aux droits de l'homme, c'est créer l'école de la démocratie* », déclarait la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) dans un avis publié en 1991. En cela, la Commission relayait un héritage français qui remonte aux premières heures de la République et aux tentatives tâtonnantes en direction du suffrage universel. D'emblée, l'exercice éclairé du droit de vote apparaît indissociable du socle de principes fourni par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et dès la loi du 19 décembre 1793, la connaissance de la Déclaration des droits de l'homme est déclarée « *absolument nécessaire pour former les citoyens* ».

DROITS UNIVERSELS OU « VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE » ?

L'éducation aux droits de l'homme suit également une autre injonction : celle émanant des conventions internationales, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui proclame que la paix mondiale dépend de la connaissance des droits de l'homme par tous les jeunes. L'éducation aux droits de l'homme est conçue comme l'école de l'ouverture et le tremplin vers une citoyenneté universelle. Cependant, les conceptions nationales de l'éducation aux droits de l'homme ne s'alignent pas toujours parfaitement avec le cadre onusien, dès lors que la citoyenneté mondiale et la citoyenneté nationale ne s'en réfèrent pas au même corpus de droits fondamentaux.

C'est en effet le problème que pose le glissement qu'a connu la France dans le champ de l'éducation civique, entre droits de l'homme et « valeurs de la République ». Aujourd'hui, la citoyenneté française semble devoir s'appuyer sur un socle panaché de principes universels et de « valeurs » conjoncturelles, marquées, voire forgées, par les débats politiques nationaux. Il en va ainsi de la laïcité, parfois présentée comme un droit fondamental afin de légitimer des démarches politiciennes.

INTUITION ORIGINELLE DE L'HUMANITÉ

Les associations d'éducation populaire se doivent de dépolitiser les droits de l'homme et de les relever à leur dimension universelle. Dans une société fortement polarisée, il est essentiel de tenir un discours admissible par tous au-delà des clivages. Plutôt que de nourrir ce que la CNCDH qualifiait, en 2013, de « *combat de certaines valeurs contre d'autres* », il s'agit de donner aux jeunes les clefs d'identification de principes pouvant être universellement partagés.
L'ACAT bénéficie à ce titre d'un atout en comparaison avec d'autres associations de défense des droits de l'homme, dans la mesure où l'abolition de la torture et de la peine de mort renvoie à des droits indérogeables et aux plus élémentaires des valeurs humaines. En ces temps de menace terroriste, à la faveur desquels torture et peine de mort connaissent un regain de popularité, la mission d'éducation de la jeunesse que conduit l'ACAT devrait consister à mettre en lumière l'évidence que constitue leur abolition : car celle-ci, dictée par le principe de dignité humaine, ne procède pas d'une opinion politique, mais d'une intuition originelle de l'humanité. Au-delà des arguments pragmatiques, des conceptions contextuelles de la citoyenneté, la discussion engagée avec la jeunesse devra mener naturellement à la reconnaissance de ce patrimoine essentiel de tous les hommes : le respect de la vie.

RACONTER L'HUMANITÉ AUX ENFANTS

INTERVIEW D'**ALAIN SERRES, fondateur des éditions Rue du monde**
ET DE **NATHALIE SERRUQUES, ancienne responsable de la mission Enfance en France de l'UNICEF France**
PROPOS RECUEILLIS PAR **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT**
PHOTO **KASIA STREK/CIRIC**

Les sujets liés aux droits de l'homme sont souvent graves et complexes. Les aborder avec des enfants peut s'avérer difficile, notamment lorsqu'ils concernent la violence du monde. Alain Serres et Nathalie Serruques livrent leur vision sur cet enjeu fondamental de l'éducation aux droits de l'homme.

Pourquoi est-il important de parler des droits de l'homme aux enfants ?

Alain Serres : Durant leur éducation, leur découverte du monde et la constitution de leur personnalité, tout ce qui leur fait comprendre ce que c'est d'être un être humain est décisif pour construire le rapport qu'ils vont développer avec les autres. S'ils n'ont pas conscience de ce qu'est un être humain, et donc de ce qu'est l'humanité, comment peuvent-ils savoir quel rôle ils vont y jouer ? Les enfants en prennent notamment conscience à travers des histoires, des aventures, des projections dans des héros, des personnages, etc. Le monde de la culture a donc beaucoup de choses à dire dans ce domaine. Ensuite, il y a aussi la notion de « droits », qui est un corollaire au fait que nous sommes des humains. C'est difficile de se faire comprendre par les enfants sur cette question : « avoir des droits » est différent d'« avoir tous les droits ». De plus, quand on parle à l'enfant de ses droits, on a tendance à lui parler de ses devoirs. Mais on doit surtout le sensibiliser aux droits de son prochain qui sont les mêmes, ce qui implique pour lui, non pas des devoirs, mais des responsabilités. Lui faire comprendre que

« Il faut aussi parler de la beauté du monde, de toutes les réussites et des gestes qui font la paix. »

Alain Serres, fondateur des éditions Rue du monde

nous avons des droits et que nous devons les faire vivre avec responsabilité pour soi et pour les autres, à côté de chez soi ou à l'autre bout du monde. C'est ainsi que l'on acquiert la conscience de l'humanité.

Nathalie Serruques : Je suis tout à fait d'accord sur la question des devoirs et c'est pourquoi je préfère parler de « droits fondamentaux de l'enfant ». Les droits dont on parle dans la Convention des droits de l'enfant sont inaliénables. Ils sont directement attachés à chaque enfant, en raison de sa qualité d'être humain. C'est, par exemple, le droit d'avoir un nom, de vivre en famille, d'être protégé de toutes les formes de violence ou le droit à la santé. Il ne peut pas y avoir de devoirs à opposer à ces droits.

Y'a-t-il un âge pour parler des droits de l'homme ?

N.S. : Selon moi, ces bases se posent dès le plus jeune âge. Lorsque je suis entrée à l'UNICEF, il y avait des outils destinés aux enfants du primaire et quand je suis partie, 8 ou 9 ans plus tard, mes collègues étaient en train de travailler sur la maternelle. Il y a donc une conscience du fait qu'il faut s'adresser aux plus petits et les impliquer. Parfois, les adultes les regardent avec condescendance, mais si on prend soin de travailler avec eux, de les écouter, de recueillir leurs réflexions, on se rend compte que leur parole est précieuse. Les enfants apportent un regard alternatif à celui des adultes. Ils ont aussi un rôle à jouer dans la sensibilisation de leurs pairs.

A.S. : On peut parler de tout aux enfants, encore faut-il trouver les mots et, c'est encore plus compliqué, trouver les images. Il faut aussi avoir les idées très claires. Je dirais même que plus on s'adresse à un public jeune, plus il faut avoir une vision claire de ce que l'on souhaite exprimer, car les mots nous trahissent. On peut être tenté par la condescendance ou par la simplification du monde, mais on risque alors de se tromper. Or, les mots qui sonnent faux dans les oreilles de l'enfant peuvent y rester pour très longtemps. On le voit avec tout ce qui a trait à l'image des filles et des garçons, aux représentations de la femme. Pour ce qui est de l'âge, effectivement on ne raconte pas la même chose à un enfant de 4 ans qu'à un enfant de 8 ou de 12 ans. Mais dans tous les cas, il est décisif que l'adulte accompagne, en racontant une histoire, par exemple, même quand l'enfant sait lire. Cela favorise l'appropriation des mots et des images par l'échange, et permet d'aborder des sujets complexes comme la guerre, la violence, l'humiliation, la sanction, etc. Enfin, il faut aussi parler de la beauté du monde, de toutes les réussites et des gestes qui font la paix. C'est une manière complémentaire d'aborder ces sujets-là et de raconter l'humanité.

Comment on fait prendre conscience à l'enfant de sa responsabilité à l'égard des autres, sans lui faire peur ?

N.S. : La culpabilisation peut vite arriver, en fonction des mots que vous employez, de l'atmosphère que vous installez ou des supports que vous utilisez. Dire à un enfant que s'il ne termine pas son assiette, c'est dramatique parce que d'autres dans le monde n'ont pas à manger, c'est une manière de le culpabiliser et non de le responsabiliser. Il faut éviter les discours moralisateurs et être d'abord conscient de sa propre responsabilité lorsque l'on fait du plaidoyer auprès des enfants, parce qu'on ne sait jamais qui est en face de soi. Le sujet abordé peut faire écho en eux et peut les inciter à confier leur souffrance. C'est valable pour les violences, les parcours migratoires ou d'autres sujets : comment explique-t-on à un enfant qui passe tous les jours devant des campements que les enfants qu'il voit n'ont pas le droit à l'école, comme lui ? Enfin, la grande question de la culpabilité se travaille aussi à travers la proposition d'actions à leur niveau : relayer des informations, organiser une vente de gâteaux, etc. va permettre de ne pas se sentir coupable. On développe une action à son échelle, qui a du sens et de la valeur pour soi-même.

A.S. : Effectivement, avec les enfants il ne faut pas hésiter à mener des actions de grande modestie. Ce qui compte ce n'est pas l'impact, mais plutôt l'élan, la prise de conscience et la satisfaction que l'action entraîne. Pour revenir à la culpabilité, l'enfant, pour se défendre, va avoir le réflexe de rejeter l'adulte et de ne plus écouter ce qu'il dit.

N.S. : Ou le renvoyer à ses limites quand lui-même ne le fait pas.

A. S. : Exactement, donc ce sont des réglages fins qu'il faut inventer. Par exemple, sur la question de l'immigration clandestine et des drames de la Méditerranée, il peut y avoir un sentiment de culpabilité fort : « Pourquoi cet enfant est en train de mourir, on le filme, il ne se passe rien et moi je suis là ? » C'est pourquoi, à Rue du monde, nous avons fait un livre qui parle des migrants aux jeunes enfants, à partir de 3 ans. Il s'appelle *La bille d'Idriss* (voir p. 41) et c'est l'histoire d'un gamin qui doit quitter l'Afrique avec sa mère. Il emporte son seul trésor : sa bille. L'enfant qui lit le livre ne suit pas les statistiques internationales ou les informations, il suit la bille, qui symbolise l'enfance, le jeu et les copains. Une fois arrivé en Europe, le personnage rencontre un autre enfant qui lui propose de jouer avec lui. Et là, le premier mot qu'il apprend, c'est « bille » dans la langue du pays où il est. C'est léger, mais c'est aussi symbolique et suffisamment fort pour que le jeune lecteur s'y projette. Autre exemple : après les attentats de *Charlie Hebdo*, j'ai proposé au grand poète franco-marocain, Abdellatif Laâbi, d'écrire un poème pour les enfants français. Dans l'impuissance des mots et pour réussir à nommer les choses, nous avons fait appel au poète qui a des choses à dire aux enfants sur le monde.

Quand on parle d'un sujet grave, comment on fait pour le rassurer sans minimiser la gravité des faits ?

A.S. : En suscitant sa parole et en le faisant lui-même chercher quels sont les atouts qu'il a à sa disposition pour se protéger : la famille, la solidarité, le lien avec les autres et ne sûrement pas rester enfermé.

N.S. : Il y a une tendance à la surprotection qui est inefficace car les enfants sont suffisamment fins pour percevoir eux-mêmes les choses. Ma conviction, c'est qu'en ne parlant pas, on laisse les enfants dans quelque chose d'anxiogène, qui peut les emmener vers une interprétation erronée. Ça m'a beaucoup interrogée après les attentats de *Charlie Hebdo*, car certains enfants ont été confinés dans leurs écoles et ils ont vu, du jour au lendemain, les militaires armés de l'opération « Sentinelle » dans les rues. Si on n'explique pas cette situation, comment peut-elle être perçue ? Cela nécessite une parole assumée, claire et adaptée à l'enfant. Les parents peuvent choisir de ne pas en parler avec leurs enfants, bien sûr, mais cela me semble illusoire de penser les protéger ainsi.

A.S. : Oui, il faut faire attention à ne pas passer pour des donneurs de leçons, dépositaires de la parole idéale ! Le parent qui n'a pas envie de parler des attentats à son enfant parce qu'il ne sait pas quoi dire, parce que pour lui, c'est tellement violent que ça pourrait désespérer son enfant sur ce qu'est l'humanité, il a aussi raison. Tout du moins, il a ses raisons. Mais les enfants peuvent aussi compter sur l'école et les bibliothèques, qui ont tous les outils pour transmettre subtilement repères et espoirs.

PHOTOGRAPHIES CORINNE SIMON/CIRIC - ACAT/AUDREY MAURICE

EN FRANCE ET AILLEURS, ILS S'ENGAGENT

PHOTO **JAN SCHMIDT-WHITLEY/CIRIC**

Inventeurs du monde de demain, les jeunes ne cessent de redoubler d'imagination et de fougue pour porter les causes qui leur tiennent à cœur. Témoignages de lycéens qui œuvrent, en France et au Burundi, pour promouvoir les droits de l'homme.

Ci-dessus : manifestation contre les violences policières, en février 2017.

Ci-contre : exemple de « power comics » réalisés par les lycéens de l'APDH, au Burundi.

AU LYCÉE MONTCHAPET DE DIJON (CÔTE-D'OR), MOBILISATION CONTRE LES EXPULSIONS

TEXTE **HAKIM CHENNOUFI, élève du lycée Montchapet**

Cette année en classe de Terminale ES, nous avons eu le regret d'apprendre que l'un de nos camarades, Mamadou-Dian Barry, était sur le point de recevoir une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). En tant que délégué de classe et ami très proche de Mamadian, j'ai décidé, avec certains de mes camarades, d'agir afin que notre ami puisse voir sa situation se régulariser. Mamadian étant une personne sociable et parfaitement intégrée au lycée, cette situation pesait sur l'ensemble de la classe, qui avait peur de le voir se faire expulser à tout moment. En débutant notre combat afin que notre camarade puisse passer son baccalauréat et finir ses études en France en toute légalité, nous avons découvert que de nombreux lycéens vivaient, comme lui, avec cette épée de Damoclès sur la tête. Il était donc d'autant plus important pour nous de se mobiliser pour faire changer les choses.

Fin janvier, lorsque j'ai pris connaissance de la précarité de la situation de Mamadian, j'ai rédigé une pétition afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à notre cause, et une lettre adressée à Mme la Préfète de la Côte-d'Or. J'y rappelais que la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule, à son article 26, que « toute personne a droit à l'éducation » et que le fait d'expulser un élève pouvait porter préjudice au bien-être de notre classe en pleine préparation du baccalauréat. La pétition a récolté 2 256 signatures au sein de la cité scolaire, mais elle a aussi été relayée par des élus, des associations (Droit d'Asile 21, ACAT Dijon, etc.), des lycéens et des étudiants à travers Dijon. La lettre, elle, est restée sans réponse. Il fallait donc trouver un autre moyen d'attirer l'attention des autorités. Un ancien professeur de mathématiques m'a alors présenté au collectif « Soutien Asile 21 ». Aidé par ce collectif, nous avons décidé d'organiser un rassemblement devant la préfecture, en même temps qu'était reçue notre délégation.

Certes, à l'heure où j'écris ces lignes [*le 13 juillet 2017, ndlr*], le cas de Mamadian n'est toujours pas résolu. Cependant, d'autres élèves, eux aussi menacés d'expulsion, ont trouvé une solution à leurs problèmes à la suite de nombreux rassemblements organisés devant la préfecture et d'une manifestation. Notre lutte contre la préfecture est très dure, car leurs agissements ne correspondent pas aux paroles qu'ils peuvent tenir face à notre délégation. En effet, nous avons eu, pour certains lycéens menacés d'expulsion, des avis positifs qui étaient annulés deux jours plus tard lorsque les personnes concernées recevaient une OQTF. La préfecture est même allée jusqu'à faire du chantage à un enfant, en lui proposant de rester en France à l'unique condition qu'il demande lui-même à ses parents de quitter le territoire français. Mon implication dans cette lutte m'a permis de découvrir de nombreux membres et représentants d'associations dijonnaises soutenant les cas semblables à celui de mon ami. Ces diverses rencontres m'ont ouvert les yeux sur la solidarité et l'importance de ces bénévoles, qui donnent de leur temps pour défendre ce qui leur semble juste.

« Nous avons découvert que de nombreux lycéens vivaient avec cette épée de Damoclès sur la tête »

AU BURUNDI, DES « POWER COMICS » POUR SENSIBILISER AUX DROITS DE L'HOMME

TEXTE **JEAN-MARIE HABWINTAHE, président de l'APDH**

L'association pour la paix et les droits de l'homme (APDH) a choisi la jeunesse estudiantine pour notamment préparer les futurs pères de famille, futurs *leaders* dans la société, et pourquoi pas futurs dirigeants, à la culture du respect des droits de l'homme. Créée par les élèves du lycée Don Bosco, située dans la province de Ngozi, au Nord du Burundi, l'APDH contribue ainsi à l'édification d'une société burundaise transformée et orientée vers plus de justice et de paix. L'association a fait de l'éducation aux droits de l'homme un des axes stratégiques centraux de l'organisation. L'APDH considère en effet que l'éducation aux droits de l'homme constitue une approche efficace, car elle permet de développer une culture de respect et de promotion des droits. Elle participe, à ce titre, à la prévention des violations. Avec des sections réparties dans plusieurs provinces (Ngozi, Kirundo, Muyinga, Gitega et dans la capitale, Bujumbura), elle mène des actions partout au Burundi. Elle œuvre pour la promotion de la justice, pour la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits, principalement fonciers, pour défendre la démocratie et la bonne gouvernance. Parmi les nouveaux outils adoptés par l'APDH, les « power comics » sont des bandes-dessinées réalisées par les lycéens eux-mêmes, qui leur permettent d'aborder des sujets sensibles dont la promotion est essentielle pour un mieux vivre ensemble. L'approche passe par le choix, de façon participative, des thèmes à développer. Les élèves essaient de sensibiliser leurs condisciples, à travers les images illustratives qu'ils produisent eux-mêmes. Ces productions artistiques sont affichées dans le milieu scolaire, mais également dans des lieux publics pour sensibiliser les communautés en fonction du thème choisi. L'un des projets menés par les lycéens de l'APDH concerne le phénomène des grossesses non désirées en milieu scolaire. Parmi les histoires de vie imaginées par les élèves, on retrouve celle de cette jeune fille chassée et menacée à mort par ses parents après la découverte de sa grossesse. Les élèves ont alors choisi de lui consacrer une fin heureuse, car cette jeune fille se confie à un défenseur des droits de l'homme qui lui permet de réintégrer sa famille avec son enfant. Elle retourne également à l'école et retrouve, ainsi, une place dans la société.

À L'ÉCOLE, UN PROJET PÉDAGOGIQUE COLLECTIF

TEXTE **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT**
PHOTO **ALEX BONNEMAISON / HANSLUCAS**

Parce qu'elle participe à la formation des futurs citoyens, l'école joue un rôle d'éducation aux droits de l'homme. Petit à petit, cet enseignement est devenu transversal, en impliquant tous les acteurs des établissements scolaires.

« Acceptation de la différence », « Égalité et discriminations », « Atteintes à autrui » : voici quelques enseignements qui ont fait leur entrée dans les programmes scolaires en 2015. Le regroupement de ces thématiques au sein d'un nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture, intitulé « Enseignement moral et civique » (EMC), a pour objectif d'aller vers une meilleure codification, mais aussi vers un renforcement de l'éducation aux droits de l'homme à l'école (voir encadré). Cette volonté se traduit par une approche plus collective et transversale de cet enseignement au sein des établissements scolaires, y compris dans l'enseignement professionnel.

AU-DELÀ DE L'HISTOIRE-GÉO

Jusqu'ici, l'éducation aux droits de l'homme était l'apanage du professeur d'histoire-géographie et d'éducation civique, à travers, par exemple, l'enseignement des différents rouages de la démocratie ou de l'histoire de la République. À présent, l'EMC fait de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté un « *enseignement dont la responsabilité est partagée par la totalité des équipes enseignantes et éducatives* », selon Denis Paget, membre qualifié du Conseil supérieur des programmes. « *Rien ne serait pire que de laisser croire aux élèves que l'éducation morale et civique ne relève que d'un seul champ* », précise-t-il, prenant comme exemple les débats autour de la bioéthique et de la manipulation du vivant : « *Qui est le mieux placé pour le faire ? C'est plutôt le professeur de sciences, voire le professeur de philosophie en classe de terminale.* »
Si l'éducation aux droits de l'homme à l'école est l'affaire de tous, c'est aussi parce qu'elle se vit au quotidien. Tout d'abord, à travers le respect du règlement intérieur qui organise la vie de la communauté à l'échelle de l'établissement. Y sont en jeu des valeurs qui relèvent directement des droits de l'homme. « *Le règlement intérieur comporte les embryons d'une réglementation de la vie en société. Il engage les élèves et leur permet de comprendre que, sans les règles, il n'y a pas de vie sociale possible* », détaille Denis Paget. Ensuite, à travers le projet pédagogique. Véritable feuille de route de la politique éducative de l'établissement, il permet de relier les enseignements entre eux, dans une démarche interdisciplinaire et en s'adaptant au public des élèves accueillis.

BESOINS ÉDUCATIFS

« *Au sein de notre établissement, il y avait des besoins éducatifs flagrants sur, par exemple, la place et l'image de la femme, le vivre ensemble, la citoyenneté et le respect des cultures* », développe Floriane Richard, documentaliste au collège Gabriel Havez, à Creil (Oise). Dans cet établissement qui accueille majoritairement une population issue de l'immigration, mais également des élèves tout juste arrivés sur le territoire, le projet pédagogique visait pendant de nombreuses années à leur apprendre à vivre leur double culture. Ainsi, la lutte contre les idées reçues sur les origines a irrigué plusieurs projets menés par l'équipe éducative, dont l'organisation d'une journée annuelle de la diversité. En 2016, a été montée avec une classe de 4e une pièce de théâtre sur les préjugés, en lien avec des dramaturges. L'Office régional de promotion du cinéma a réalisé un film sur les clichés avec une classe de 6e en 2017.
Dans le cadre de ces projets transversaux, l'intervention d'acteurs extérieurs (voir p. 34 à 37) à l'établissement fut une évidence pour la documentaliste : « *Ils ouvrent les élèves sur l'extérieur* » et « *apportent une autre légitimité* » que celle des enseignants. Ancienne professeur d'histoire géographie et responsable du projet social pour les classes de première et terminale d'un lycée parisien, Arielle Rogé insiste sur l'importance du témoignage que ces intervenants délivrent.

LIBERTÉ, INÉGALITÉ ?

Plusieurs critiques peuvent toutefois être adressées à l'Éducation nationale. D'une part, la réduction des moyens qui a forcément un impact sur l'éducation aux droits de l'homme, comme sur les autres enseignements. D'autre part, « *l'inégalité des territoires fait que ce sujet n'est pas traité de la même manière dans un établissement isolé et avec peu de moyens, qu'au sein d'un établissement mieux doté* », ajoute Hubert Tison, secrétaire général de l'association des professeurs d'histoire géographie (APHG). Une inégalité qui peut être aggravée par la possibilité laissée aux équipes éducatives de choisir leurs projets, notamment en fonction des moyens mis à leur disposition.
L'équilibre est donc à trouver entre la liberté de choisir sa politique éducative et la nécessité d'apporter le même enseignement à tous les élèves. Une première piste à suivre est, peut-être, de renforcer la place des droits de l'homme dans la formation des professeurs. La seconde se trouve sûrement dans la sensibilisation et l'implication des parents « *qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants* », rappelle Caroline Saliou, présidente nationale de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL). « *Il faut que les droits de l'homme puissent se vivre à la maison* (…) *Lorsque l'on inculque quelque chose aux enfants, mais qu'on ne le fait pas avec les parents, il y aura des familles où la prise de conscience ne se fera pas.* » Dans cette optique, l'APEL organise des rencontres parents/écoles afin de faire débattre les adultes de la communauté éducative sur une thématique comme, par exemple, l'accueil de la différence. Car si l'éducation aux droits de l'homme doit être portée par l'Éducation nationale, c'est l'ensemble de la société qui doit y prendre part. En premier lieu, parce qu'il s'agit de permettre aux élèves de « *devenir de libres citoyens et pour leur donner les moyens de faire entendre leur voix dans le monde actuel* », selon les mots d'Hubert Tison. L'enjeu est de taille.

L'Enseignement moral et civique (EMC)

PROGRAMME DU PRIMAIRE AU LYCÉE :

CP, CE1 et CE2 : « Soi et les autres », notamment axé sur l'acceptation de la différence.

CM1, CM2 et 6e : « Atteintes à autrui » (racisme, xénophobie, sexisme, antisémitisme, etc.), et « Le droit et la règle » (égalité des droits, discrimination, etc.).

5e, 4eet 3e : étude des textes internationaux sur les droits de l'homme et sur le statut juridique de l'enfant.

2nd : « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discriminations ».

Première : l'exercice de la citoyenneté dans la République française et au sein de l'Union européenne, ainsi qu'une sensibilisation aux « Enjeux moraux et civiques de la société de l'information ».

Terminale : « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement ».

Pour aller plus loin

Chaque année, le Mémorial de Caen organise le Concours de la plaidoirie pour les droits de l'homme. **L'idée ?** Les lycéens préparent une plaidoirie sur une situation d'atteinte aux droits, qu'ils réciteront face à un jury notamment composé d'avocats et de journalistes.

PLUS D'INFO SUR : MEMORIAL-CAEN.FR ET VIDÉOS DES PLAIDOIRIES SUR YOUTUBE.FR

COMMENT INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE ?

TEXTE **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT**
PHOTO **JEAN-PAUL PELISSIER / REUTERS**

Vous êtes nombreux, au sein de l'ACAT, à vouloir intervenir en milieu scolaire. Mais comment procéder pour que cela soit efficace ?

ÉTAPE 1 : LA PRISE DE CONTACT

Pour Louis Heuveline, qui a réalisé de nombreuses interventions, il faut « *téléphoner au chef d'établissement pour expliquer son projet* ». Parce qu'il savait faire preuve d'enthousiasme, cet acatien a souvent réussi à convaincre et n'hésitait pas à se déplacer en personne pour rencontrer les chefs d'établissement les plus réticents. De son côté, Amaury Salliou a démarché une de ses proches qui était professeure. Par ce biais, il a pu présenter son projet et intervenir en classe. N'hésitez donc pas à solliciter votre entourage. Enfin, Arielle Rogé, ancienne professeure, distingue deux méthodes : « *Soit vous arrivez avec votre projet pour convaincre les établissements de l'accepter, soit vous interrogez les établissements sur leur projet pédagogique et vous réfléchissez avec eux sur la mise en œuvre d'un partenariat, en intervenant sur les thématiques de l'ACAT.* »
Une fois le projet accepté par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, une autorisation écrite vous sera délivrée. Autre solution : la réserve citoyenne recense les éventuels intervenants en milieu scolaire (voir encadré).

CONSEILS À SUIVRE :

- Ayez toujours en tête le calendrier scolaire quand vous montez votre projet et démarchez les établissements, pour, par exemple, éviter tout contact la veille des vacances.
- Renseignez-vous sur les programmes scolaires et le projet pédagogique de l'établissement, afin que votre intervention puisse correspondre aux enseignements dispensés en classe par les professeurs.
- Renseignez-vous sur le type de public accueilli au sein de l'établissement. Votre intervention doit pouvoir parler aux élèves et faire écho à leur réalité.
- Prévoyez d'intervenir face à une seule classe à la fois, afin de favoriser la proximité pédagogique avec les élèves.
- Faites preuve de persuasion. Convaincre est un travail de longue haleine et vous devrez parfois argumenter pour expliquer le bien-fondé de votre projet.
- Faites preuve d'enthousiasme et de motivation.

ÉCUEILS À ÉVITER :

- Évitez de présenter un projet trop ficelé, qui ne pourrait pas s'adapter au projet pédagogique de l'établissement, ni au public que vous aurez en face de vous.
- Ne vous découragez pas si le personnel éducatif est peu réceptif à votre projet. Surtout, persévérez !

La réserve citoyenne : un canal utile !

Lancée en mai 2015, la réserve citoyenne propose aux forces vives de la société civile d'intervenir en milieu scolaire pour « transmettre les valeurs de la République ». Elle est conçue comme « une forme d'engagement individuel bénévole », aux côtés des enseignants ou dans le cadre d'activités périscolaires. Chaque citoyen voulant intervenir en milieu scolaire peut s'inscrire sur le site Internet www.lareservecitoyenne.fr et pourra ainsi être contacté par un enseignant désireux de profiter de son expérience et de son témoignage. Acatiens, n'hésitez pas à passer par ce biais pour entrer en contact avec les établissements !

ÉTAPE 2 : PRÉPARER SON INTERVENTION

L'idéal est de construire votre intervention en partenariat avec le professeur, notamment pour vous adapter aux élèves que vous aurez en face de vous. Gardez bien en tête que l'enseignant conserve la responsabilité pédagogique du cours. Bien se préparer est primordial, afin de maîtriser votre sujet face à un public qui sera parfois tenté de vous contredire. Amaury Salliou conseille de privilégier des formats courts et percutants, qui s'appuient sur des exemples concrets et des témoignages : « *J'ai fait un exposé avec un diaporama trop long et je me suis rendu compte que les jeunes auraient préféré que je leur passe un message. Ce sont les valeurs que nous portons qui les intéressent.* »

CONSEILS À SUIVRE :

- Organisez votre temps : une heure de cours passe vite !
- Appuyez-vous sur du concret et du vécu en utilisant des exemples et des témoignages.
- Identifiez le message à faire passer. L'idéal est d'en sélectionner un ou deux car au-delà, les élèves ne les retiendront pas.
- Prévoyez un « jeu brise-glace » pour la première prise de contact avec les élèves. Cela permet de détendre l'atmosphère et occupera les élèves si vous avez du matériel à installer.
- Utilisez des outils pour attirer l'attention des élèves (voir encadré). Il existe de multiples ressources pour aborder des sujets comme la peine de mort ou la torture : utilisez-les !
- Pensez au matériel dont vous aurez besoin. Que ce soit le vôtre ou celui de l'établissement, vérifiez son bon fonctionnement avant le début de la séance.
- Partez de ce que les élèves savent, par exemple en commençant votre intervention avec une série de questions ouvertes. Lorsque l'on aborde des sujets complexes, comme la peine de mort ou la torture, il vaut mieux démarrer par un bilan de leurs connaissances. De même, cela vous permettra de déceler leurs idées reçues.
- Terminez votre intervention cinq minutes avant la sonnerie : à la fin du cours, les élèves se dispersent vite.

55
minutes, c'est la durée d'une séance de cours

Les ressources

LA PRESSE est un formidable outil pour aborder des sujets d'actualité. Demandez, par exemple, au professeur ou au documentaliste de se procurer les journaux du jour et proposez aux élèves de faire une revue de presse.

LES VIDÉOS : les jeunes d'aujourd'hui évoluent dans un monde d'images. Il est nécessaire d'utiliser des outils qui leur parlent. N'hésitez pas à utiliser les vidéos disponibles sur notre chaîne YouTube (www.youtube.fr/acatdroitsdelhomme) : nous l'alimentons régulièrement avec des témoignages de victimes et de défenseurs que l'ACAT soutient.

LA CULTURE est un vecteur puissant de sensibilisation. Par exemple, la pièce de théâtre *Le Dernier jour d'un(e) condamné(e)* circule actuellement dans les établissements scolaires et permet d'initier des débats sur la peine de mort avec les élèves (voir p. 37).

LES SITES INTERNET www.eduscol.education.fr et www.education.gouv.fr : vous y trouverez des ressources pour vous aider à préparer vos interventions, ainsi que les textes et les circulaires qui encadrent la venue d'intervenants extérieurs dans les écoles.

LE DOSSIER DE CE NUMÉRO D'*HUMAINS* vise à dresser un état des lieux de l'éducation aux droits de l'homme en France. Notamment l'article « À l'école, un projet pédagogique collectif » (voir p. 24-25) vous permettra de mieux comprendre les rouages de l'Éducation nationale en la matière.

ÉCUEILS À ÉVITER :

- Évitez les formats trop longs et trop denses.
- La lecture de notes est à proscrire ! Vous devez captiver les élèves par l'échange et au moyen d'une intervention vivante.

ÉTAPE 3 : L'INTERVENTION

Une intervention réussie doit répondre à certaines exigences : on ne s'improvise pas pédagogue !

CONSEILS À SUIVRE :

- Les élèves se contentent souvent d'écouter. Sortez-les de leur position passive en les faisant participer pour susciter l'échange.
- Utilisez le tableau de la salle de cours. C'est un outil indispensable pour noter les temps forts de votre intervention et permettre aux élèves de les visualiser.
- Impliquez les élèves. Ils apprécient qu'on leur confie des responsabilités. Si vous prévoyez des activités par groupes, n'hésitez pas à désigner des élèves « meneurs » qui par exemple, veilleront au temps de parole, prendront des notes et feront un compte-rendu.
- Si vous entamez une discussion avec quelques élèves, impliquez-y le reste de la classe. Vous ne devez pas donner l'impression de porter plus d'attention à certains d'entre eux.
- En fin d'intervention, faites connaître le site Internet de l'ACAT, notre page Facebook et notre compte Twitter. Écrivez-les au tableau ou distribuez un document dédié.
- Proposez à la documentaliste de l'établissement un abonnement à notre magazine, *Humains*, en fournissant un bon d'abonnement ou en proposant un abonnement gratuit. Dans ce cas, envoyez le contact et l'adresse complète à christina.lionnet@acatfrance.fr.

ÉCUEILS À ÉVITER :

- Évitez de prendre une position trop magistrale ou de rester immobile derrière le bureau. Bougez dans la classe durant votre intervention pour occuper l'espace et garder un œil sur l'ensemble du groupe.
- Gardez votre sang froid. Certains adolescents chercheront à vous pousser dans vos retranchements, par exemple en se disant favorable à la torture. Dans ce cas, discutez avec eux mais sans être trop brutal pour ne pas poser de barrière.

ÉTAPE 4 : LE BILAN

Une fois votre intervention terminée, sollicitez le professeur ou les autres membres de l'équipe éducative afin d'en faire le bilan, pour tirer les leçons de vos erreurs et vous améliorer. Si vous êtes déçu par votre première séance avec des élèves, ne vous découragez pas et persévérez !

Qui fait quoi ?

Le chef d'établissement ou le directeur de l'école : c'est la personne qui acceptera votre projet et vous permettra de le présenter aux élèves. Face à elle, soyez convaincant et enthousiaste.

Le professeur : il vous accueillera dans sa classe et vous aidera à préparer votre intervention. En ce qui concerne les matières, l'éducation aux droits de l'homme se fait de façon transversale dans les établissements scolaires, notamment à travers l'Enseignement moral et civique (EMC, voir p. 24-25). Mais les thématiques portées par l'ACAT peuvent aussi s'inscrire dans un cours d'histoire-géographie ou de Français. La philosophie est aussi une matière intéressante pour parler de nos combats parce qu'elle permet d'ouvrir les débats sur les notions de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité.

Le documentaliste : dans l'enseignement secondaire, le documentaliste endosse le rôle de « référent culturel ». Il a une vision globale des différents projets menés au sein de l'établissement et vous aidera à y voir plus clair pour répondre aux besoins de l'équipe éducative et s'inscrire dans son projet pédagogique. Enfin, le Centre de documentation et d'information (CDI) regorge d'outils et de ressources que vous pourrez utiliser.

Les parents d'élèves : ils sont des portes d'entrée pour intégrer les établissements scolaires. L'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL), par exemple, organise des conférences sur des thématiques précises à destination de tous les parents et sollicite des intervenants extérieurs qui viennent nourrir les débats.

CAS PRATIQUE

SUSCITER LE DÉBAT PAR LE THÉÂTRE

PROPOS RECUEILLIS PAR **AUDREY MORICE,**
assistante mobilisation et événementiel à l'ACAT

La culture est un outil précieux pour intervenir auprès des élèves. La compagnie l'Embellie Turquoise utilise la pièce *Le Dernier jour d'un(e) condamné(e)* pour initier un débat sur la peine de mort.

Comment s'articulent la pièce et le débat ?

Lucilla Sebastiani (comédienne) **:** Pour les enseignants, ce partenariat entre la compagnie et l'ACAT est un outil clé en main qui s'organise en trois temps : un « avant », puisqu'ils en parlent avec leurs élèves avant la représentation, un « pendant » – le spectacle – et un « après » – le débat. Ce dernier n'a jamais été refusé par les enseignants et permet de temporiser la pièce.
Bruno Lombard (président de la compagnie) **:** Sans l'intervention de l'ACAT, la pièce serait un simple spectacle. Les élèves seraient de simples spectateurs, voire même des consommateurs de la pièce. Le texte resterait daté de deux siècles [*il a été écrit par Victor Hugo en 1829, ndlr*]. L'une des rares fois où le texte n'avait pas été préalablement étudié par le professeur avec ses élèves, le débat a été de très mauvaise qualité. Le travail en amont permet aux élèves de mûrir le spectacle et de mener une réflexion plus large sur la peine de mort.
Bernadette Forhan (militante ACAT) **:** Le va-et-vient entre l'accès à la culture et l'actualisation de la question de la peine de mort fait que les élèves ne repartent pas dans le même état d'esprit.

Comment les élèves réagissent-ils ?

L.S. : Ils veulent d'abord savoir pourquoi la pièce est jouée par une femme, alors que, dans la version originale de Victor Hugo, le personnage principal est un homme. Ils posent aussi beaucoup de questions sur la musique de fin, qui est un morceau de rock métal. Il y a une volonté, dans l'adaptation de la pièce, de souligner l'universalité du propos, par exemple en enlevant les marqueurs spatio-temporels, car souvent les jeunes croient que la peine de mort est une pratique moyenâgeuse.

B.F. : Ensuite s'ouvre le débat, sur lequel j'embraye souvent en fonction des réactions des élèves sur la peine capitale. Je reprends l'attente de la grâce du condamné, que l'on perçoit dans la pièce, pour faire le lien avec la réalité et les condamnations actuelles. Il faut partir des réactions des jeunes et les amener à réfléchir. Ils sont très étonnés de découvrir à quel point cette pièce est actuelle, car l'abolition de la peine de mort en France relève pour eux de l'Antiquité !

Comment inciter les enfants à s'interroger sur les justifications de la peine de mort ?

B.F. : Certains motifs d'exécution sont valables aux yeux des élèves, il faut donc leur montrer toutes les implications de la peine de mort. L'objectif de mon intervention n'est pas de les convaincre, mais de les faire réfléchir : non pas sur la gravité du crime, mais sur le châtiment.
L.S.: Immédiatement, ils vont avancer des raisons évidentes : l'assassinat, le viol ; puis les réponses fusent moins vite. Et lorsque les thématiques que nous abordons deviennent moins évidentes – le trafic de drogue ou la fraude fiscale, considérée dans certains pays comme un crime de haute trahison – ils sont abasourdis, perplexes et s'interrogent sur leur propre position. Ce qui les choque également, c'est qu'un condamné américain innocenté n'est pas libéré pour autant, ce qui est bien éloigné des procès très rapides et des libérations « faciles » de détenus innocentés, qu'ils voient dans les séries et à la télévision.
B.L. : Bernadette montre aussi que les minorités sont les premières condamnées. Il vaut mieux être blanc et riche que pauvre et noir aux États-Unis. Les minorités et les handicapés mentaux, sont victimes d'une injustice dans l'application de la peine de mort (voir p. 3 à 7), ce dont les élèves n'ont pas toujours conscience.

Pour aller plus loin
Le site Internet de la compagnie : www.embellieturquoise.fr